



# Laboratoires d'analyse médicale: cette réforme qui menace votre santé

**DR MICHEL LIMOUSIN**, médecin au centre de santé de Malakoff (Hauts-de-Seine), membre de la commission santé du Parti communiste français

Ces dernières années, l'industrialisation, la révolution de la biologie et l'informatisation ont participé au développement de la biologie médicale. Aujourd'hui la rentabilité économique de ce secteur est acquise et intéresse ceux qui veulent faire de l'argent. De nouveaux appétits se révèlent, voulant profiter de la manne du secteur. Mais si les conditions de la rentabilité sont réunies sur le plan économique, elles ne le sont pas encore totalement sur le plan réglementaire. Elles gênent ceux qui veulent tirer profit de la biologie médicale: assurances, opérateurs de l'hospitalisation privée et autres investisseurs... C'est dans ce contexte que le pouvoir a décidé de lancer une réforme qui a pour objectif affiché

l'amélioration de la qualité mais qui va en fait faciliter cette mainmise. Elle repose sur l'accréditation obligatoire des laboratoires par un système très onéreux. Ces obligations draconiennes et des baisses de tarifs entraîneront une augmentation des dépenses des laboratoires de proximité.

Une accréditation des laboratoires de ville et laboratoires hospitaliers est désormais obligatoire au plus tard en 2016 sous peine de fermeture. Les laboratoires devront être engagés dans la procédure dès janvier 2013. Ces nouvelles normes imposent des contraintes qui, de fait, ne pourront être respectées qu'au prix du regroupement des structures sur des plateaux techniques de dimension industrielle.

Les laboratoires de proximité ne pourront assumer le coût de l'accréditation, l'activité minimale requise étant évaluée à au moins 350 dossiers de patients par jour.

Ils sont voués à disparaître, contraints à se regrouper ou à se vendre à plus gros qu'eux. Les ventes et regroupements se sont multipliés en 2009 et 2010. Cela va faire passer le nombre de laboratoires de ville de 5 000 à 1 500 laboratoires à terme. La qualité des résultats et du suivi des patients est menacée. En effet, les laboratoires de proximité ne seront plus dans le meilleur cas que des sites de prélèvements. La prise en charge du patient sera réduite à sa plus simple expression et totalement séparée du traitement technique et de sa valida-

Dans 5 ans, les deux tiers des 5 000 laboratoires de proximité en France auront disparu au profit de grands plateaux techniques, et au détriment des besoins et de la santé des patients. C'est le gouvernement qui, via de nouvelles mesures, impose ces restructurations et facilite ainsi la mainmise du privé sur ce secteur très rentable.

bouleversant les modes d'organisation validés et efficaces depuis longtemps et en menaçant de disperser les équipes. La réduction des laboratoires de proximité a pour premier effet la réduction de l'offre territoriale et sociale de biologie de ville, creusant les inégalités territoriales de santé.

Conséquence prévisible de la financiarisation du marché remis aux mains d'entreprises capitalistes, ce sont elles qui pèseront sur le coût des actes de biologie. Les directives européennes, le nouveau traité constitutionnel et une plainte auprès de la Haute Cour de justice européenne vont à terme obliger la France à ouvrir le marché de la biologie médicale à la libre concurrence, et donc à tous les capitaux qui souhaiteront y investir. La loi HPST et l'ordonnance du 13 janvier 2010 ont

posé les premiers jalons de la privatisation générale du secteur. Dans les faits, le pouvoir vise à étrangler les laboratoires de proximité au bénéfice des structures regroupées, plus faciles à rentabiliser.

L'amendement adopté en première lecture à l'Assemblée le 9 février 2011 a suspendu le processus de mise en œuvre de l'ordonnance en l'abrogeant. Le Conseil d'État pose problème. Au motif des conflits d'intérêts, il a fait interdire de fait la participation au capital des laboratoires des assurances privées qui allaient être les bé-



ANDREW BROOKES / CORBIS

**L'automatisation que la réforme implique pourrait se traduire par la perte de 60 000 emplois dans le secteur!**

tion médicale, qui se feront sur un site externalisé. La gestion des urgences sera affectée. Le temps d'acheminement impactera le temps des diagnostics et donc celui des prises en charge. Une perte de chance pour les patients n'est pas à exclure dans un certain nombre de situations. L'automatisation que la réforme implique aura pour premier effet des pertes d'emplois massives dans le secteur, qui ont été estimées à plus de 60 000 (techniciens, secrétaires médicales, informatique) par le collectif [touchedasamonlabo.com](http://touchedasamonlabo.com).

La réforme touche aussi les hôpitaux publics. Elle participe au démantèlement de l'hôpital public en

néficiaires des dispositifs en cours d'adoption. Xavier Bertrand a fait rapidement savoir que l'ordonnance serait révisée. Pour contourner cet obstacle?

Un certain nombre de centres de santé ont un laboratoire de biologie médicale. Ils garantissent à leurs patients le respect des tarifs opposables et la dispense d'avance de frais en toutes circonstances. Ce n'est pas le cas des laboratoires privés qui, s'ils pratiquent souvent le tiers payant, peuvent s'ils le souhaitent le refuser à leurs patients et y renoncer à tout moment. Réforme des laboratoires de biologie: attention, danger! ★